

1882 - Lettre projet de délibération pour une école de jeunes filles

L'an mil etc. et le dimanche 9 octobre à trois heures de l'après midi, le Conseil municipal de la Commune de Rousses s'est réuni dans le lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Mr Aurès (F.A) maire de la dite commune

La séance étant ouverte Mr le Maire a dit, que depuis plusieurs années, l'école de filles de la commune était dirigée par mademoiselle Héloïse Rouquette munie seulement d'une autorisation provisoire

Que quel que fut le zèle et le désintéressement de cette directrice de l'école, elle était dans la nécessité, pour se faire un traitement tant soit peu convenable, d'exiger le montant des rétributions scolaires de la presque totalité de ses élèves ;

Que par suite de cette circonstance, l'instruction primaire n'était pas suffisamment garantie à certaines élèves qui faute de ressources ne pouvaient fréquenter une école où elles seraient forcément obligées de payer une rétribution mensuelle

Que en conséquence, pour garantir l'instruction de toutes les jeunes filles, il était d'une urgence extrême de provoquer la création d'une école communale de filles où seraient reçus gratuitement toutes les élèves qui ne pourraient payer des rétributions scolaires.

Cela dit, Mr le Maire a invité le Conseil à délibérer relativement à cette création d'école.

Sur quoi le Conseil après avoir entendu les réflexions de plusieurs de ses membres, militant en faveur des propositions de Mr le Maire,

Arrête à l'unanimité :

Qu'il est de toute nécessité qu'une école communale de filles soit créée dans la commune de Rousses ;

Qu'il émet le vœu que cette école soit ouverte au Prat-Nouvel, centre de la commune, où se trouve un local jugé très convenable ;

Qu'il charge Mr le Maire de transmettre une ampliation de la présente délibération à Mr le Préfet de la Lozère qui, dans sa haute sagesse et dans sa sollicitude pour tout besoin réel, daignera faire droit de donner bonne fin à l'instante demande du conseil municipal.

Et encore, avant de lever la séance, le Conseil municipal émet unanimement le vœu que, une fois l'école créée, on daigne en confier la direction à mademoiselle Zulma Rouquette, récemment brevetée et jugée digne, à tous égards, de la nomination qu'on sollicite en sa faveur.

Ainsi délibéré à Rousses les jours, mois et an sus dits et ont les membres du conseil signé après lecture faite.

Ce qui précède sera couché sur le registre. L'expédition devra porter en tête : extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de rousses

A la fin : pour copie conforme, le Maire A. et le cachet

Mon cher Eugène, transcrivez très nettement sur une grande feuille, la délibération qui précède et, s'il fait beau, ne manque pas d'arriver à Vébron où je t'attends demain à 8 h. fais-moi savoir par Auguste si tu arriveras.

Vébron jeudi matin

Change si tu le veux, ce que tu trouveras d'imparfait dans ma rédaction faite en toute hâte.